



Faire en plus hors contrat de travail

Par **arnaud33**, le **13/02/2012** à **20:57**

Bonjour,

Mon employeur en ce moment modifie énormément le travail que nous avons l'habitude de faire. Horaire changés, vu qu'a ses yeux nous faisons trop d'heures de nuits, ils nous obligent à faire le ménage à l'entrepôt (je suis chauffeur-livreur), laver les camions, nous devons avoir une prime, jamais eu, et en novembre 2010 à la signature de mon contrat en CDI, on devait avoir des primes casse croute comme il nous disait, pas de chèques repas, c'était trop cher, toujours rien eu. Qu'en pensez-vous?

Par **P.M.**, le **13/02/2012** à **22:07**

Bonjour,

Il faudrait déjà savoir si les différentes dispositions de la Convention Collective applicable sont respectées...